



CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 10 JUILLET 2020 À 20H00

ESPACE CULTUREL

COMPTE-RENDU

L'an deux mille vingt et le 7 juillet à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de Graveson, s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de M. Michel PECOUT, Maire.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

CORNILLE Annie, DI FÉLICE Jean-Marc, CAMPAGNA Catherine, VICO Louis, ROMAN Marie-Line, GRIVET BRANCO Philippe, SEBBAGH Corinne, HÉRON Olivier, CORNEC Carmen, ÉCREPONT Éric, RINGOT Sylviane, BAYOL Marie-France, ARCHET Sébastien, LESAGE Christophe, VACHET Delphine, LLOBET Lionel, VIDAL Audrey, CHAUVET Florian, ZAITI Chantal, DISANTANTONIO Bénédicte, DHORNE Paul,

Absents ayant donné procuration à : **MIOLLAN Pascal pouvoir à PECOUT Michel, SCHWEITZER Élisabeth pouvoir à ZAITI Chantal, MESEGUER Geoffrey pouvoir à CAMPAGNA Catherine**

Absents : **TAULIN Patrick, FOURNIER Micheline**

Le conseil a choisi pour secrétaire : **CORNILLE Annie**

Approbation du Procès-Verbal de la séance du 25 juin 2020 : à l'unanimité

1) Désignation des grands électeurs titulaires et suppléants pour les élections sénatoriales du 27 septembre 2020

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée délibérante que les conseillers municipaux du département des Bouches-du-Rhône sont convoqués le 27 septembre 2020 conformément au décret n° 2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs.

Par arrêté du 30 juin 2020 portant indication du nombre de délégués (ou délégués supplémentaires) et suppléant, le conseil municipal de Graveson doit désigner 15 délégués et 5 suppléants formant ainsi le collège électoral chargé d'élire le renouvellement de la série n° 2 du Sénat

Effectif légal du Conseil Municipal :	27
Nombre de conseillers présents à l'ouverture du scrutin :	22
Nombre de procuration :	3

Nombre de délégués à élire :	15
Nombre de suppléants à élire :	5

Le bureau électoral est constitué ainsi que suit :

- Monsieur le Maire : Président
- Les 2 conseillers les plus âgés : VICO Louis, BAYOL Marie-France
- Les 2 conseillers les plus jeunes : DHORNE Paul, LESAGE Christophe

PA

GRAVESON C'EST VOUS

Graveson le 02/ 07/ 2020

à

Monsieur PECOUT Michel
Mairie de Graveson
Cours National
13690 Graveson

Lettre remise en Mairie

Monsieur, le Maire

En réponse à votre lettre recommandée du 26 juin 2020, reçue le 1er Juillet 2020, vous nous informez de la non représentativité des deux élus de l'opposition « **GRAVESON C'EST VOUS** » au Conseil Municipal du 25 juin 2020.

Il s'avère que la décision a été prise par l'ensemble des collistiers.
A ce jour, nous ne bénéficions d'aucune indemnité de fonction, de ce fait sans conséquence.

Les deux élus d'opposition ne sont pas démissionnaires en tant qu'élus d'opposition mais, ne représenteront pas les 300 personnes qui avaient choisies « **GRAVESON C'EST VOUS** » aux Conseils Municipaux et Délégations par contestation du choix de la date des élections par le gouvernement faussant ainsi le choix des urnes.

Cette décision vient après la rencontre de nombreux Gravesonnais qui sont du même avis que nous, connaissant le contexte des Conseils Municipaux de Graveson, vous laissant libre choix des décisions communales (bonnes ou mauvaises).

Cordialement,

Pour « Graveson c'est vous »

Patrick TAULIN

Pa

Monsieur TAULIN Patrick
« Graveson C'est Vous »
14 rue des Cystes
13690 Graveson

Graveson le 19 Mai 2020

à

Monsieur PECOUT Michel
Mairie de Graveson
Cours National
13690 Graveson

Lettre remise en Mairie

Monsieur, le Maire

Nous venons à ce jour de recevoir une convocation à la séance du Conseil Municipal qui aura lieu le Vendredi 10 Juillet 2020 à 20h00.

Nous ne participerons pas à ce Conseil Municipal.

***Désignation des grands électeurs titulaires et suppléants pour les élections sénatoriales du
27 Septembre 2020***

***Cette décision est un accord avec Monsieur Laurent Jacobelli Secrétaire National des élus
Porte parole du Rassemblement National***

Dans tous les cas nous n'aurions eu aucun élus.

veuillez croire Monsieur le Maire, à nos salutations des plus distinguées

Pour « Graveson c'est vous »

Patrick TAULIN

PA

2) Location d'emplacement communal à la Société CELLNEX

Mr le Maire expose que la Société CELLNEX a proposé à la commune de pouvoir implanter une antenne relais afin de maintenir et/ou renforcer la qualité de leur réseau (Bouygues Télécom) sur notre commune.

Après discussion et rendez-vous technique, un emplacement a été trouvé au sud de la station d'épuration. Le pylône treillis aura une hauteur de 25 mètres ainsi qu'une surface au sol d'environ 34M2 accueillant les infrastructures et les équipements techniques.

Une convention de douze ans sera conclue moyennant un loyer annuel de 7000 €.

Il vous est proposé d'accepter l'implantation de cette antenne relais pour l'opérateur de radio téléphonie.

Aucune question n'étant posée après les explications apportées

La délibération est adoptée à l'unanimité par 25 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

3) Location d'une parcelle « La montagnette »

Mr le Maire expose que M. Jérémy COURDON propose à la commune la possibilité de pouvoir louer quelques parcelles communales situées sur la route de Frigolet, section D, parcelles 723, 729, 730, 732 et 2271 P, afin de pouvoir diversifier son activité et permettre une mise en culture, de lavande, amandiers et autres.

Ces parcelles représentent environ 16 hectares en limite nord-ouest du territoire, tel que présenté au plan joint.

Considérant l'emplacement de ces parcelles sises dans la Montagnette : massif protégé, la sensibilité du site régulièrement classé en zone rouge : interdiction de pénétrer dans la montagnette, et que certaines parcelles sont boisées

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis défavorable à cette location de parcelles,

Le Conseil Municipal s'engage à rechercher des parcelles communales en friches afin de satisfaire cette demande (exemple : route des carrières)

Aucune question n'étant posée après les explications apportées

La délibération est adoptée à l'unanimité

4) Création d'un poste permanent : Service administratif

Mr le Maire expose à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant disposition statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant le départ d'un agent administratif (catégorie B) et d'un agent en disponibilité (catégorie C affecté au Budget Culture et vie communale), il convient de réorganiser les services administratifs et de créer un emploi avec pour missions :

- Réalisation des maquettes de communication pour l'ensemble des services de la commune jusqu'à la phase de l'impression : Petit portail, Grand portail, guide pratique, DICRIM, Plan de sauvegarde communal, affiches manifestations, invitations, charte graphique communale, etc.....en collaboration particulière avec notre responsable de la communication
- Le tourisme : interlocuteur privilégié de la Commune en collaboration avec Terre de Provence Agglomération qui a la compétence tourisme à part entière

Il vous est proposé de créer un emploi permanent, à temps complet, d'Adjoint Administratif territorial, relevant de la catégorie hiérarchique C et appartenant au cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux, pour les fonctions ci-dessus détaillées.

PA

- La rémunération et la carrière de l'agent recruté seront celles fixées par la réglementation en vigueur pour l'emploi et du cadre d'emploi concernés.
- L'agent recruté effectuera un stage d'une année à l'expiration duquel il pourra être titularisé. Le Maire pourra à tout moment, avant la titularisation, mettre fin au stage en cas d'insuffisance professionnelle.
- Par arrêté du Maire, l'agent recruté pourra bénéficier de l'indemnité de résidence, du supplément familial de traitement ainsi que du régime indemnitaire mise en place par la commune de Graveson : RIFSEEP
- L'agent sera soumis au régime CNRACL

Il vous est proposé de vous prononcer sur la création de ce poste permanent

Aucune question n'étant posée après les explications apportées

La délibération est adoptée à l'unanimité par 25 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

5) Création d'un poste permanent : Service écoles

Mr le Maire expose à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant disposition statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant qu'il convient d'optimiser le service école maternelle et notamment des agents en charge de seconder les institutrices, il est opportun de créer un emploi avec pour missions :

- Seconder l'enseignant(e)
- Accueillir les enfants
- Préparer les ateliers pédagogiques mis en place par l'enseignant(e)
- Surveiller le temps de récréation, le repas, la sieste
- Veiller aux bonnes pratiques d'hygiène auprès des enfants
- Nettoyer le matériel en classe et les locaux

Précise que le temps de travail sera annualisé et calqué sur le rythme scolaire (les heures sont réparties sur les 36 semaines d'école + des sessions de ménage pendant les vacances scolaires)

Il vous est proposé de créer un emploi permanent, à temps complet, d'Adjoint d'animation territorial, relevant de la catégorie hiérarchique C et appartenant au cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriaux, pour les fonctions ci-dessus détaillées.

- La rémunération et la carrière de l'agent recruté seront celles fixées par la réglementation en vigueur pour l'emploi et du cadre d'emploi concernés.
- L'agent recruté effectuera un stage d'une année à l'expiration duquel il pourra être titularisé. Le Maire pourra à tout moment, avant la titularisation, mettre fin au stage en cas d'insuffisance professionnelle.
- Par arrêté du Maire, l'agent recruté pourra bénéficier de l'indemnité de résidence, du supplément familial de traitement ainsi que du régime indemnitaire mise en place par la commune de Graveson : RIFSEEP
- L'agent sera soumis au régime CNRACL

Il vous est proposé de vous prononcer sur la création de ce poste permanent

Aucune question n'étant posée après les explications apportées

La délibération est adoptée à l'unanimité par 25 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

PA

6) Acquisition foncière : extension écoles publiques

Mr le Maire expose que le dédoublement des classes d'enseignement opéré par l'éducation nationale prouve l'amélioration des résultats des élèves, du meilleur climat dans les classes, les conditions de travail des enseignants. Dans cette optique le dispositif va se généraliser à tous les niveaux.

La configuration de l'école publique a permis, grâce à des travaux, d'offrir une salle de classe par enseignant, mais ne pourra plus satisfaire dès la rentrée 2021 à ce dispositif.

Une grande opportunité s'offre à la commune : une portion d'une propriété jouxtant notre groupe scolaire est à vendre : elle est composée d'un terrain attenant et de pièces de vie ainsi que d'une véranda : parcelle AW 170 pour 355m² et parcelle AW 169 pour 124m²

Cette acquisition permettra l'agrandissement de la cour, et une reconfiguration totale de la partie école maternelle et école primaire, la construction d'une réelle salle de motricité ainsi qu'une partie réservée à l'administratif des directrices.

Après rendez-vous entre les propriétaires et Mr le Maire, au regard de l'estimation des domaines, les propriétaires ont fait une offre à la Commune pour un montant de 500 000.00 € (cinq cents mille Euros).

Il vous est proposé d'accepter l'offre des propriétaires avec qui la commune est en négociation depuis l'automne 2019.

Aucune question n'étant posée après les explications apportées

La délibération est adoptée à l'unanimité par 25 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

7) Commissions municipales

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération n° 2020-05-09 du 24 mai 2020, le Conseil Municipal n'avait pu mettre en place que partiellement les commissions municipales car l'opposition « Graveson c'est vous » était absent lors de cette séance et que le siège attribué n'avait donc pas pu être attribué.

En date du 2 juillet 2020, un courrier de l'opposition : « Graveson c'est vous » confirme que cette opposition n'est pas démissionnaire mais qu'elle ne représentera pas les 300 personnes, qui avaient voté pour eux, aux Conseils Municipaux et Délégations.

Considérant cette réponse, la composition des commissions peut être complétée par des élus de la majorité.

Pq

Il convient de désigner les 7 membres des commissions comme suit :

COMMISSIONS FACULTATIVES

COMMISSIONS	Membres
<p><i>Commission finances</i></p> <p>Impôts Budget Recrutement</p>	<p>* Grivet Branco Philippe * Dhorne Paul * Disantantonio Bénédicte * Ecrepont Eric * Llobet Lionel * Vachet Delphine * Zaiti Chantal</p>
<p><i>Commission école & politique jeunesse</i></p> <p>Affaires scolaires Activités extra-scolaires Enfance/Jeunesse Restaurant scolaire</p>	<p>* Cornille Annie * Cornec Carmen * Dhorne Paul * Ringot Sylviane * Zaiti Chantal * Schweitzer Elisabeth * Roman Marie-Line</p>
<p><i>Commission Tourisme & économie</i></p> <p>Tourisme Economie, environnement Agriculture Communication Patrimoine</p>	<p>* Roman Marie-Line * Bayol Marie-Fance * Miollan Pascal * Lesage Christophe * Zaiti Chantal * Schweitzer Elisabeth * Disantantonio Bénédic</p>
<p><i>Commission travaux & urbanisme</i></p> <p>Espaces publics Travaux Equipements Aménagement urbain Voirie Services techniques</p>	<p>* Vico Louis * Disantantonio Bénédicte * Ecrepont Eric * Llobet Lionel * Roman Marie-Line * Lesage Christophe * Di félice Jean-Marc</p>
<p><i>Commission fêtes et culture</i></p> <p>Festivités Programme culturel Animations</p>	<p>* Campagna Catherine * Archet Sébastien * Chauvet Florian * Llobet Lionel * Meseguer Geoffrey * Miollan Pascal * Vidal Audrey</p>

P9

Commission vie communale	
Vie communale	* Di Félice Jean-Marc
Cérémonies, commémorations	* Archet Sébastien
Citoyenneté	* Bayol Marie-Fance
Promotions événementielles	* Ringot Sylviane
Commerces	* Vachet Delphine
Marchés, foires	* Vidal Audrey
Commission Sports & Associations	
Associations	*Ecrepont Eric
Vie associatives	* Héron Olivier
Sport	* Archet Sébastien
Jumelage	* Chauvet Florian
Téléthon	* Meseguer Geoffrey
	* Vachet Delphine
	* Vidal Audrey
	*Campagna Catherine

COMMISSIONS OBLIGATOIRES

Commission contrôle élections	* Bayol Marie-Fance
	* Ecrepont Eric
	* Ringot Sylviane
	* Schweitzer Elisabeth
	* Zaiti Chantal

Commission d'Appel Offres	Titulaires
Marchés publics	* Pécout Michel
	* Disantantonio Bénédicte
	* Ecrepont Eric
	* Llobet Lionel
	* Vico Louis
	*Cornille Annie
	Suppléants
	* Bayol Marie-Fance
	* Grivet Branco Philippe
	* Lesage Christophe
	* Roman Marie-Line
	* Héron Olivier

Aucune question n'étant posée après les explications apportées
La délibération est adoptée à l'unanimité par 25 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

8) Commissions extra-municipales/Consultatives

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération n° 2020-05-13 du 24 mai 2020, le Conseil Municipal avait délibéré sur la mise en place d'une charte de fonctionnement des commissions consultatives/extra-municipales. Chaque Vice-Président des 5 commissions devaient définir les membres des commissions extra-municipales/commissions consultatives.

P9

Il vous est proposé de délibérer sur la composition des commissions extra-municipales/consultatives en nommant les membres suivants :

La commune de Graveson compte **cinq commissions extra-municipales** :

- La commission extra-municipale des **Fêtes** :
Adjointe déléguée : Mme Catherine CAMPAGNA
Membres nommés :
 - PETIT Angeline
 - CHOISI Nathalie
 - PECOUT Emilie
 - VACHET Liliane
 - DIEUDONNE Brigitte
 - DANNA David
 - SEBBAGH Frédéric
 - BERENGER Frédéric
 - GOURDEIX Jean-Michel
 - Pour son accompagnement technique : GONNET Bruno

- La commission extra-municipale de la **Jeunesse** :
Adjointe déléguée : Mme Annie CORNILLE
Membres nommés :
 - ALLOYAN Rémy
 - BLOMET Audrey
 - CHEREAU Ludovic
 - LANTELME Aurélie
 - MARTIN Stéphanie
 - PETIT Angeline
 - PISELLI Stéphane

- La commission extra-municipale du **Jumelage Graveson-Thônex** :
Adjoint délégué : M. Olivier HERON
Membres nommés :
 - ESPUNA Sabine
 - MUNIER Valérie
 - MARTIN Nicole
 - GAUTIER Yves
 - CASTERAN Gérald
 - CORNEC Hervé
 - GRECO Bernard
 - DIEUDONNE Brigitte
 - CORBET Xavier
 - RINGOT Eric

R9

- La commission extra-municipale **Vie citoyenne**
Adjoint délégué : M. Jean-Marc DI FELICE

Membres nommés :

- CAMOIN Sabine
- CHABAUD Gilberte
- DUBOIS Christelle
- CAMPOS Catherine
- GALERAN Gwladys
- JARENO Arnaud
- AUGUSTE Eric
- NICOLAS Julien
- REANI Aurélien
- FAURE Jean-Luc

- La commission extra-municipale **Associations/Sports**
Adjoint délégué : M. HERON OLIVIER

Membres nommés :

- DANNA David
- CRESTIN Luc
- RAMIER Anaïs
- BOURGEOIS Eric
- ESPUNA Sabine
- MATA Nicolas
- RINGOT Jérôme
- LESAGE Amandine
- CHAZE Rachel

Aucune question n'étant posée après les explications apportées

La délibération est adoptée à l'unanimité par 25 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

Aucune question n'étant posée après les diverses interventions et les diverses informations au cours de cette séance, Mr le Maire clôt le débat, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à **22h30**

Michel PECOUT,
Le Maire

